



RCS : LORIENT

Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00199

Numéro SIREN : 344 519 251

Nom ou dénomination : SOCIETE D ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE
PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLIC

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2014 sous le numéro de dépôt 2448

16/06/14 - A2448

REQUETE

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LORIENT

Je soussigné,

Jean-Marie DENOEL, avocat inscrit au Barreau de LORIENT, gérant associé de la société AVOXA - Jean-Marie DENOEL Société d'Avocats, dont le siège social est à LARMOR-PLAGE (56260) - Parc d'Activités Armor Océan, 1 rue du Commandant Charcot, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le n° 535 130 173,

Agissant au nom et pour le compte de :

La SEM DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR, Société Anonyme au capital de 177.200 Euros dont le siège Social est à LARMOR-PLAGE (56260) - Villa Margaret immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le n° 344 519 251.

A l'honneur de vous exposer, qu'aux termes de la loi et des statuts de cette société, celle-ci est tenue de réunir son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au plus tard le **30 Juin prochain** en vue de statuer sur les comptes de son dernier exercice clos le 31 Décembre 2013.

Cette date ne pourra pas être respectée pour les motifs suivants :

Je vous rappelle que les dernières élections municipales, qui ont eu lieu les 23 et 30 Mars dernier, ont conduit au renouvellement intégral des représentants des collectivités territoriales qui occupent un poste d'administrateur au sein de la société qui précède.

Le Conseil d'Administration de la SELLOR s'est réuni le 27 Mai dernier pour constater les changements intervenus parmi les administrateurs représentant les collectivités territoriales actionnaires.

Par ailleurs, Monsieur Gilles CARRERIC, conseiller municipal de la ville de LANESTER qui occupait jusqu'alors les fonctions de Président Directeur Général de la SELLOR ne s'étant pas représenté aux élections municipales, le Conseil d'Administration qui précède a désigné Madame Gisèle GUILBART pour le remplacer. Les formalités correspondantes sont en cours auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT.

Le prochain Conseil d'Administration qui doit arrêter les comptes du dernier exercice clos a été convoqué pour le 25 Juin prochain.

Compte tenu des délais légaux qui doivent intervenir entre la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes et l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui les approuve, il ne sera pas possible de convoquer régulièrement celle-ci pour le 30 Juin à venir.

AVOXA
Jean-Marie DENOEL - Société d'Avocats
Parc d'Activités Armor Océan
1 rue du Commandant Charcot
56260 LARMOR-PLAGE
N° TVA Intracom / FR 82 535 130 173



Compte tenu de cette situation, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la SEM SELLOR à bénéficier d'un délai supplémentaire de **trois (3) mois expirant le 30 Septembre 2014** afin de permettre à cette dernière d'organiser, dans les conditions légales et réglementaires qui lui sont applicables, la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de ses actionnaires en respectant les délais de communication des documents visés par la loi.

Fait à LARMOR-PLAGE (56)
le 11 Juin 2014



AVOXA
Jean-Marie DENOEL - Société d'Avocats
Parc d'Activités Armor Océan
1 rue du Commandant Charcot
56260 LARMOR-PLAGE
N° TVA Intracom / FR 82 535 130 173

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT
Numéro d'inscription au rôle général : 2014 005348

ORDONNANCE

Demandeur (s) : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE
PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT (SAEM)
Villa Margaret
56260 Larmor-Plage

Représentant (s) : SELARL AVOXA - Jean Marie DENOEL Société d'Avocats

Nous Pierre WEICKERT,

Président du Tribunal de Commerce de Lorient, assisté du greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu les articles R. 225-64 et L. 241-5 du code de commerce,

Attendu que la demanderesse justifie de circonstances de nature à lui accorder une prorogation du
délai de six mois prévu pour la réunion de son assemblée générale ordinaire ;

En conséquence,

Autorisons SEM DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU
PAYS DE LORIENT - SELLOR (rcs Lorient - 344 519 251 - 88B199) à réunir son assemblée
générale ordinaire d'approbation des comptes dans un délai supplémentaire de **3 mois maximum** ;

Disons en conséquence que cette assemblée générale d'approbation des comptes clos au 31/12/2013
devra être tenue **impérativement** au plus tard le 30/09/2014 ;

Laissons les entiers dépens de cette instance à la charge de la requérante dont frais de greffe taxés et
liquidés à la somme de quarante et un euros et quarante six cts ;

Fait à Lorient en notre cabinet le treize juin deux mil quatorze.

Un des Greffiers :

P. GOURLAOUEN ~~G. JOUVENCEAU~~



Le Président :

Pierre WEICKERT

